



La réunion ordinaire de la municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **5 mai 2025** à l'hôtel de ville, situé au 1056, chemin Brook, à Hinchinbrooke (Québec). Le maire Wallace a présidé la réunion en présence des conseillers suivants :

Marc Bakos
Ralph Duncan
Elgin MacFarlane
Tanya Clarke
Kirk Feeny

Absent:

Laurie Ann Prevost

Également présent :

Résident chemin Fairview, Dewittville.
Résidente chemin Fairview, Dewittville.

Adam Antonopoulos, directeur général, a enregistré le compte rendu de la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

25-05-01

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la réunion ordinaire soit ouverte à 20 h 01

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-05-02

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE EN AVRIL

25-05-03

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la version française du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

25-05-04

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la version anglaise du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 7 avril 2025 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ



4. **URBANISME**

Le Conseil a pris note du rapport d'inspection municipale soumis par l'inspecteur lors de la réunion du caucus du 1 mai 2025.

5. **TRAVAUX PUBLICS**

Le Conseil a pris note du rapport sur les travaux publics soumis par le superviseur des routes lors de la réunion du caucus du 1 mai 2025.

5.1 **MANDAT DE LA SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE EXP**

CONSIDÉRANT QUE : une conduite d'égout spécifique dans le développement Cluff entre chemin Fairview Road et Rue Luc Street se bloque souvent et nécessitera des réparations dans un avenir proche ;

CONSIDÉRANT QUE : La conduite d'égout en question est située dans une zone très difficile d'accès avec de la machinerie ou de l'équipement ;

CONSIDÉRANT QUE : Le Conseil souhaite possiblement d'effectuer quelques réparations et travaux sur les conduites d'égouts dans le développement de Cluff. Avant d'aller de l'avant, le conseil aimerait recevoir des plans et un devis pour réaliser les travaux.

25-05-05

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que le conseil mandate la firme d'ingénierie EXP pour la préparation des plans et estimation des coûts pour réaliser les travaux.

ADOPTÉ

5.2 **RÉPARATION DE CHASSE-NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE : Deux des chasse-neiges municipaux nécessitent des travaux sur les châssis ;

CONSIDÉRANT QUE : Les travaux nécessaires sont de faire sabler et peindre les frame ;

25-05-06

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que le conseil approuve la demande de réalisation des travaux d'un montant de 13 808,50 \$ incluant les taxes par l'entreprise Garage RC Customs.

ADOPTÉ

6. **COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE**

6.1 **SERVICE INCENDIES**

Rien à signaler

6.2 **ARÈNE**



Le conseiller Bakos informe le conseil que le rapport financier pour l'année 2024 a été finalisé et que l'aréna est maintenant fermé pour l'été.

6.3 **LOISIRS**

Rien à signaler

6.4 **DEMANDE DE DON**

6.4.1 **DEMANDE DE DON – AU MOULIN DE LA SOURCE**

Le conseil a décidé de refuser cette demande de don

7. **CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES**

Le maire Wallace a passé en revue la liste de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2025.

7.1 **VILLE HUNTINGDON – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL 200^e ANNIVERSAIRE**

25-05-07

PROPOSÉ PAR : Conseiller MacFarlane
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que la Municipalité de Hinchinbrooke n'ait aucune objection à la vente d'alcool par la ville de Huntingdon pour l'occasion du 200^e anniversaire de la ville de Huntingdon qui aura lieu mardi le 10 juin 2025 aux terrains de la foire de Huntingdon.

ADOPTÉE

7.4 **TECQ 2024-2028**

Attendu que :

La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;*

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

25-05-08

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan
IL EST RÉSOLU QUE

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements



réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

7.2 ADHESION ECOCENTRE SAINTE-BARBE

CONSIDERANT QUE La municipalité de Hinchinbrooke ne possède actuellement pas d'écocentre pour offrir ces services aux citoyens de Hinchinbrooke.;

CONSIDERANT QU' Il a une demande importante pour ces services par les citoyens de Hinchinbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe a demandé aux municipalités environnantes de Elgin, Huntingdon, St-Anicet, Godmanchester et Hinchinbrooke si elles seraient intéressées à utiliser leur écocentre pour offrir ce service à tous leurs citoyens ;

ATTENDU QUE La municipalité de Hinchinbrooke a déjà conclue une entente avec la municipalité de Franklin pour ce service pour desservir 100 % de la municipalité de Hinchinbrooke ;

25-05-09

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke

APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Le conseil décline respectueusement l'offre de la municipalité de Sainte-Barbe de se joindre à son Écocentre.

ADOPTÉ

7.3 ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE La municipalité n'offre actuellement pas d'assurance collective à ses employés à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE Les employés à temps plein ont exprimé une demande pour cet avantage ;

CONSIDÉRANT QUE D'autres municipalités de la MRC offrent cet avantage et cela contribuera à attirer et à retenir les employés ;



25-05-10

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que le conseil s'engage à offrir une assurance collective à ses employés à temps plein et à couvrir la moitié du coût de cette assurance collective. Le conseil autorise Adam Antonopoulos, directeur général et secrétaire-trésorier et le maire Mark Wallace, à signer tous les documents relatifs à cette assurance collective.

ADOPTÉE

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen résidant sur le chemin Fairview à Dewittville a expliqué au conseil et au maire avoir retrouvé les documents remis par l'ancien inspecteur municipal, indiquant les distances à respecter par rapport à la route pour l'installation de son affiche. Le maire lui a demandé de remettre ces documents à l'inspecteur municipal actuel. Le citoyen a également informé le conseil qu'il allait également discuter et demander un permis pour un éclairage au bout de sa ruelle, et qu'il obtiendrait un éclairage de moindre intensité lumineuse.

En l'absence d'autres questions de la part de l'assemblée, la période de questions a été close.

9. **FACTURES À APPROUVER**

25-05-11

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller MacFarlane

Que les comptes à payer pour la période du 8 avril 2025 au 5 mai 2025 au montant de 183 180,73 \$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient conservés dans un registre à cet effet et fassent partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉ

10. **AJOURNEMENT**

25-05-12

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que les affaires de la réunion ayant été dûment terminées, la réunion est ajournée à 20h11

ADOPTÉ

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur Général